



Prolongation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Déclinaison du programme « Club des 300 » du CNOSF

Thématique :	☐ Présidence ☐ Administration et Finances ☐ Haut Niveau ☐ Formation & Emploi ☐ Marque	☒ Clubs et Territoires ☐ Pratiques Fédérales ☐ Affaires juridiques et Institutionnelles ☐ Développement
Destinataires :	☐ Comités ☐ Liges ☐ Liges et Comités	☒ Liges, Comités et Clubs ☐ CTS
Nombre de pièces jointes : 2		
☐ Information ☒ Echéance de réponse : 30 septembre 2026		

N-Réf. :

- [Note du 15 mai 2026](#) relative à l'appel à manifestation d'intérêt déclinaison du programme « Club des 300 » du CNOSF
- [Note du 11 juin 2026](#) relative à la relance au sujet de l'appel à manifestation d'intérêt déclinaison du programme « Club des 300 » du CNOSF
- Note du 1er septembre 2026 relative à la prolongation de l'appel à manifestation d'intérêt déclinaison du programme « Club des 300 » du CNOSF

Synthèse : La FFBB prolonge l'appel à manifestation d'intérêt pour décliner le programme « Club des 300 dirigeantes ». Elle incite également les territoires à entrer dans la dynamique de son programme européen Women in Governance in Sport.

Mots clés : Club des 300 dirigeantes, Responsabilité sociétale

Dans le cadre de la seconde année de déclinaison du programme « Club des 300 Dirigeantes » porté par le CNOSF, **la FFBB a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès de son réseau fédéral (ligues et comités)** afin de permettre aux structures qui le souhaitent de mettre en place leur propre promotion.

Afin de laisser davantage de temps aux ligues et comités pour formaliser leur candidature, la FFBB prolonge la date limite de réponse à l'AMI jusqu'au **30 septembre 2026**.

Pour rappel, ce programme constitue une véritable opportunité pour accompagner les dirigeantes de clubs, comités et ligues vers des fonctions électives et renforcer durablement la place des femmes dans la gouvernance du sport. S'appuyant sur l'expérience des promotions déjà animées par le CNOSF et du programme « Dirigeantes 2024 », cette deuxième année de déclinaison s'inscrit pleinement dans la continuité de **l'engagement fédéral en faveur de la féminisation des instances dirigeantes**.

1. ORGANISER UNE PROMOTION AU NIVEAU D'UNE LIGUE OU D'UN COMITE

Le programme doit durer entre 6 et 12 mois et 2 temps en présentiel doivent être organisés lors de l'ouverture et de la clôture du programme. L'organisation d'une promotion d'accompagnement se déroule de la manière suivante :

- I. **9 modules** différents existent et seront mis à disposition via la plateforme Teach-Up, au minimum 5 doivent être proposés pendant un programme :
- a) Connaître l'écosystème sportif
 - b) Les clés du management
 - c) Asseoir et perfectionner sa prise de parole
 - d) La communication
 - e) Marketing sportif
 - f) La posture de leadership
 - g) Les essentiels de la gestion financière
 - h) L'organisation d'évènements
 - i) Le projet

Un module comprend :

- a) Un temps en **e-learning** à faire à la discrétion des participantes
 - b) Une **classe virtuelle** en visioconférence (ou présentiel) pour mettre en place un temps d'échange autour du module
- II. **Des temps d'accompagnement collectif** avec notamment des ateliers de co-développement.

2. CANDIDATER A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

En répondant à l'AMI, vous communiquerez à la fédération la volonté de mettre en place la déclinaison du programme :

- a) Une ligue ou un comité,
- b) Une personne responsable du projet,
- c) Une ou plusieurs cibles précises (femmes élues de comité, de ligue, de clubs ; femmes non élues mais bénévoles, femmes pratiquantes, ...),
- d) Le nombre de modules que vous souhaitez mettre en place, ainsi que leurs intitulés,
- e) Les noms des intervenants chargés d'animer les classes virtuelles. Des membres de la Ligue peuvent animer les modules,
- f) Un calendrier prévisionnel du programme que vous souhaitez déployer.

Vous trouverez, en pièces jointes, le formulaire de candidature à retourner à l'adresse citoyenne@ffbb.com avant le 30 septembre 2026.

Si vous avez déjà des actions d'accompagnement des dirigeantes propres à votre structure ou menées avec votre réseau local, nous vous remercions de nous l'indiquer à citoyenne@ffbb.com afin que nous puissions, dans l'état des lieux et le suivi de ces actions, le faire remonter au CNOSF dans le cadre du pilotage global des actions du plan de féminisation des dirigeantes.

Contact : citoyenne@ffbb.com

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur
Marie HOËL Chargée de mission Responsabilité Sociétale	Max BRESOLIN Adjoint au DTN Adjoint au Directeur Général	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2026-09-02 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-RSO - Prolongation de la déclinaison du programme "Club des 300"	